



**COMMUNE DE SALLES D'ANGLES**

**République Française**

**Département**

**Charente**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Salles d'Angles  
**Séance du 23/04/2024**

L'an 2024 et le 23 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de GÉRON Marcel Maire

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, VARACHAUD Annie, MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX-PERRIN Rodolphe, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : MM : MERY Olivier à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Excusé(s) : M. LACROIX Hervé

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12

Secrétaire :

M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Objet de la délibération

OBJET DE LA DELIBERATION

**Gratuité provisoire des loyers - Maison de Santé Pluridisciplinaire.**

Vu la délibération n° 2023-12-01 en date du 08 novembre 2023, concernant le montant des loyers attribué aux locataires de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la commune ;

Vu la délibération n° 2024-04-06 en date du 26 mars 2024, concernant la modification des loyers pour la Maison de Santé, délibérés lors de la séance du 08 novembre 2023 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, son accord, concernant :

- La gratuité du loyer pour le mois d'avril 2024 : au profit des professionnels de santé en paramédical, locataires à la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

- La gratuité du loyer des mois d'avril et de mai 2024 : au profit du Docteur MALLET, en médical, locataire à la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord** pour la gratuité des loyers, comme présentée ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à émettre et signer tous les documents afférents.

**réf : 2024-05-01**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### OBJET DE LA DELIBERATION

##### **Communication du rapport d'activités 2022 de Grand Cognac.**

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de Grand Cognac en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année passée ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus ;

Considérant que le Président de Grand Cognac a communiqué à chaque commune le rapport d'activités 2022 de Grand Cognac, dont le contenu a été présenté aux conseillers communautaires lors de la réunion du conseil communautaire du 11 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activités de Grand Cognac ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**réf : 2024-05-02**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

**SDEG16 : Plan de financement des travaux. Dossier 2024-D1-0018-EP.**

Monsieur le Maire présente le devis proposé par le SDEG16 concernant le plan de financement des travaux de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, d'un montant total de 40 874,65 € HT ; 49 049,58 € TTC :

- Financement de l'Etat - Fond Vert :	16 349,86 € HT
- Financement du SDEG 16 :	16 349,86 € HT
- TVA récupérée à 100 % par le SDEG 16 :	8 174,93 €

**- FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE : 8 174,93 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

**réf : 2024-05-03**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

**Nomination d'un représentant pour le suivi des travaux - Aménagement des biens sis 57/59, rue de la Grande Champagne.**

Suite à l'acquisition des biens situés 57/59, rue de la Grande Champagne à Salles d'Angles, par délibération n° 2023-14-08 du 12/12/2023 ;

Afin de prévoir des locaux à usage d'habitation ;

Monsieur le Maire propose de nommer Géraud MOURGERE, Conseiller délégué, pour le suivi de ces travaux et du marché ;

Monsieur le Maire indique qu'il reste le seul signataire de tout document afférent à ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire ;

- DESIGNER Géraud MOURGERE, pour le suivi des travaux d'aménagement des bâtiments acquis.

**réf : 2024-05-04**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

**Versement de subventions à divers organismes et associations.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention versée par la commune est attribuée à divers organismes et associations.

Celui-ci propose le versement des subventions pour l'année 2024, selon la liste détaillée suivante :

ACCA CHASSE	550 €
AFSEP (Sclérosés) à BLAGNAC	200 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	250 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150 €
AMICALE DES RETRAITES	300 €
ANIMATION CULT SALLEENNE	250 €
ASS CTE FOIRE EXPOSITION DE GDE CHAMPAGNE	150 €
ASS LES AMIS DE LA PETANQUE	250 €
ASSA FOOTBALL	400 €+400 €
ASSA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	250 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	400 €
BAL EN SOIR	250 €
CHAMBRE DES METIERS à POITIERS	50 €
COMITE DES FETES	800 €
COOP SCOLAIRE JEAN MONNET	250 €
2 GAZELLES AU NEPAL JARNAC	100 €
EPA LES LETTRES AU SERVICE DES MAUX	200 €
EPA SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	150 €
EPICERIE SOCIALE DU COGNACAIS	150 €
EUROGYM NORVEGE (4 jeunes)	200 €
HANDI'CHIENS	150 €
KARATE	200 €
LES RESTOS DU CŒUR à LA COURONNE	250 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €
MAISON FAMILIALE RURALE à JARNAC	50 €
MFR DE CHERVES RICHEMONT	150 €
QU'ETOU QU'O LE	250 €
SAPEURS-POMPIERS SEGONZAC	100 €
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	250 €
SPA	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 500 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

-ACCEPTÉ le versement des subventions comme détaillées ci-dessus. Dépenses qui seront inscrites au budget 2024.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

réf : 2024-05-05

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

OBJET DE LA DELIBERATION

**Réserve d'eau Zone du Pont Neuf - Bassin et terrassement.**

Monsieur le Maire présente le devis proposé par SARL Etanchéité de Bassin par Géomembrane (EBG) à Lonzac (17), pour l'achat et la mise en place d'une réserve d'eau, Zone du Pont Neuf à Salles d'Angles.

Montant du devis : 8 325,00 € HT ; 9 990,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis proposé par EBG de Lonzac ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

**réf : 2024-05-06**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

**SDEG 16 : Travaux pose points lumineux - Tranchées parking rue Edith Campot.**

Monsieur le Maire présente le devis proposé par le SDEG16 concernant le plan de financement des travaux de pose de points lumineux et tranchées remises sur le parking côté rue Edith Campot d'un montant total de 29 559,09 € HT ; 35 470,91 € TTC :

Détail des travaux :

Travaux sur le réseau :	7 289,14 € HT
Travaux d'installation :	9 183,60 € HT
Travaux de géoréférencement :	411,76 € HT

Travaux d'économie d'énergie - Développement durable :	12 674,59 € HT
--	----------------

- Financement du SDEG 16 :	23 164,28 € HT
----------------------------	----------------

- TVA récupérée à 100 % par le SDEG 16 :	5 911,82 €
--	------------

<b>- FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE :</b>	<b>12 306,64 € TTC</b>
---	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

**réf : 2024-05-07**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

**Avis sur la modification du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de la BA 709.**

Après avoir pris connaissance du projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la Base Aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard, transmis par la Préfecture de la Charente ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à ce projet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

**réf : 2024-05-08**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

**Achat mobilier et électroménager Maison de Santé - ANNULE ET REMPLACE LA DELIB 2024-04-07.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du mobilier et de l'électroménager doivent être achetés pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Des devis ont été établis par différentes entreprises : IKEA, BUT et DACECO :

1 - BUT :            116,66 € HT ; 139,99 € TTC  
                      + 1 199,95 € HT ; 1 439,94 € TTC  
                      + 191,66 € HT ; 229,98 € TTC

2- DACECO : 1 685,30 € HT ; 2 060,00 € TTC

3- IKEA :        8 177,34 € HT ; 9 812,79 € TTC

Après consultation des devis, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les devis proposés par les trois entreprises citées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux différents achats ;
- Autorise Monsieur le Maire à régler les factures s'y rapportant.

**réf : 2024-05-09**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

❖ **Informations diverses :**

- ✓ Prochaine réunion de Conseil :  
**Mardi 28 MAI 2024 à 18h30.**